



DESRIPTIF TYPE

Tapis de propreté en textile tufté en lés, dalles 50x50 cm, tapis bordés 4 côtés

Fourniture d'un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé en 90, 130 ou 200 cm de large en dalles 50x50 cm ou tapis bordés 4 côtés 60x90 cm, 90X150 cm de type Coral bright.

Il sera adapté à un sage commercial moyen de classe 32. Il sera composé d'un velours coupé de fibres 100% régénérées Econyl, avec une épaisseur totale de 9 mm et une masse surfacique de 4 200 g/m².

Il bénéficiera d'un classement Bfl-s1* et sera conforme aux normes pour personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs. Sa construction et ses fibres lui garantiront une efficacité importante dans l'absorption à l'humidité.

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant au minimum 6 coloris. Le produit bénéficiera d'une garantie de 7 ans.



(1) Chantier > 1 000 m² et "sans difficultés particulières" - Hors préparation de support et hors éco-contribution.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Coral bright
Épaisseur totale	9 mm
Hauteur des fibres	7 mm
Masse surfacique totale	4000 g/m²
Poids du velours	870 g/m²
Densité de velours	0.10 g/cm³
Réaction au feu	Bfl-s1*
Classification selon	Classe 32 - Commercial moyen

MODE DE POSE

- Pose libre en formats tapis bordés 4 côtés
- Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.
- Pose poissée : Mise en œuvre et type de colle (type 542 Eurofix Tack Plus) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.
- Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Fibre 100% Econyl, issues du nylon recyclé

* Satisfait à la réglementation M3 - en pose collée

**Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.